



DOSSIER DE CANDIDATURE

• CLASSE DE 1^{ÈRE} FMA PREMIÈRE SPÉCIFIQUE FORMATION AUX MÉTIERS D'ART

LANGUES ENSEIGNÉES A L'ÉCOLE BOULLE :
ANGLAIS OU ALLEMAND UNIQUEMENT.
AUTRES LANGUES (CNED OU AUTRE ÉTABLISSEMENT)

DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : **19 MAI 2018**

ECRIRE EN LETTRES MAJUSCULES

CANDIDAT

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE : À :

E-MAIL DU CANDIDAT
(OBLIGATOIRE) :

RESPONSABLE LEGAL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE 1 :

TELEPHONE 2 :

E-MAIL **(OBLIGATOIRE)** :

VŒUX D'ATELIER (VOIR LA LISTE AU VERSO) :

1 -

2 -

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ PENDANT L'ANNÉE
SCOLAIRE EN COURS (**NOM, ADRESSE, TEL ET COURRIEL**) :

CLASSE SUIVIE DURANT L'ANNÉE EN COURS :

DATE & SIGNATURE
DU CANDIDAT

SIGNATURE
DU RESPONSABLE LÉGAL

1^{ÈRE} FORMATION MÉTIERS D'ART

des disciplines sont demandés. Compte-tenu de la spécificité de la formation, le recrutement est national.

PRÉPARATION AU DFESMA (DIPLÔME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES DES MÉTIERS D'ART)

Cette formation en 2 ans (entrée en 1^{ère} spécifique métiers d'art) est ouverte, en fonction des places disponibles, à d'excellents élèves titulaires d'un CAP métiers d'art. Elle est sanctionnée par un diplôme d'École : Diplôme de Fin d'Études Secondaires des Métiers d'Art équivalent au baccalauréat (niveau IV) évalué en contrôle continu.

LE CHOIX DE L'ATELIER

7 ateliers sont accessibles :

- Les métiers d'art du bois
 - o ébénisterie,
 - o marqueterie
 - o menuiserie en sièges,
 - o sculpture sur bois
- Les métiers d'art du métal
 - o conception application métal
 - o gravure en modelé
- Les métiers d'art du textile
 - o tapisserie d'ameublement

L'élève admis sur dossier en première est affecté en fonction de ses vœux et des places vacantes dans les ateliers.

LES ÉTUDES

Durant la totalité de la formation, les disciplines suivantes sont enseignées et sont réparties en 3 groupes :

Enseignement général (12h hebdomadaires) : français, mathématiques, eco-gestion, sciences physiques, langue vivante, EPS

Enseignement arts appliqués (10h à 11h hebdomadaires) : expression plastique, composition d'arts appliqués (composition plane et en volume, modelage), histoire de l'art.

Enseignement technologique (15h à 17h hebdomadaires) : technologie, mode conventionnel de représentation (perspective et dessin technique), atelier de spécialité.

L'ÉVALUATION

Pour obtenir le DFESMA, la moyenne de 10/20 est exigée dans chacun de ces 3 groupes de disciplines et la moyenne générale doit être égale ou supérieure à 12/20.

LA POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires du DFESMA peuvent poursuivre leur formation aux métiers d'art durant 2 années en classe de Diplôme des Métiers d'Art (DMA, diplôme de niveau III) qui correspond aux BTS des autres filières.

Dans tous les cas, le passage en enseignement supérieur fait l'objet d'une sélection sur dossier scolaire. Les admissions sont prononcées dans la limite des places disponibles. En aucun cas l'accès au cycle supérieur n'est automatique.

MODALITÉS D'ADMISSION

1 - Examen du dossier par l'établissement

L'admissibilité est prononcée à partir de l'examen du dossier scolaire spécifique téléchargé sur www.ecole-bouille.org constitué par les pièces ci-dessous indiquées et envoyé par voie postale à l'École Bouille avant le 19 mai 2018.

2 - Courrier réponse

Vous recevrez début juin un courrier de notre part vous indiquant le résultat de cette première phase (admissibilité ou refus). En conséquence, il est inutile de solliciter le secrétariat de l'établissement qui ne pourra répondre.

LISTE EXHAUSTIVE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

(à insérer **impérativement** dans une pochette plastique transparente ouverte sur deux côtés)

- La photocopie du bulletin scolaire du 3^e trimestre de l'année précédente (2015-2016)
- Les photocopies des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année en cours (2016-2017)
- Une lettre de motivation
- Deux enveloppes autocollantes de format normal, libellées à vos nom et adresse, affranchies au tarif normal.
- Une enveloppe autocollante de format normal, libellée aux nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté par le candidat, affranchie au tarif en vigueur.
- Une enveloppe autocollante de format 23 x 32 cm, libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif en vigueur pour un poids supérieur à 100 gr.

NOTE AU CANDIDAT

En cas d'admissibilité, ne pas oublier d'envoyer ensuite la photocopie du bulletin du 3^e trimestre dans les meilleurs délais ainsi que la photocopie du relevé de notes de CAP ainsi que le relevé de notes et le diplôme du CAP.

ÉCOLE BOULLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES ARTS APPLIQUÉS
LYCÉE DES MÉTIERS D'ART,
DE L'ARCHITECTURE INTÉRIEURE ET DU DESIGN

9-21 RUE PIERRE BOURDAN 75571 PARIS CEDEX 12
TEL : 01 44 67 69 67 - FAX : 01 43 42 22 66
www.ecole-bouille.org

L'École Bouille est un établissement public.

Le régime est l'externat (pas d'hébergement possible) ou la demi pension.

Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée.

CONDITIONS D'ADMISSION EN CLASSE DE PREMIÈRE SPÉCIFIQUE FORMATION MÉTIERS D'ART

Le candidat doit faire la preuve d'une formation professionnelle de niveau CAP métiers d'art acquise dans la spécialité demandée. Un bon niveau scolaire et des connaissances solides dans l'ensemble